

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2015-70

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2, L. 746-4, L. 756-4 et L. 766-4 ;

Vu le projet d'ordonnance adaptant le code des assurances pour son application dans les collectivités de Saint Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon et dans les îles Wallis et Futuna ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 23 juillet 2015,

Émet un avis favorable sur le projet d'ordonnance susvisé.

Fait le 23 juillet 2015.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Corso BAVAGNOLI